

Département d'Indre-et-Loire

VILLE DE 37150 BLERE

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013

Etaient présents : M. FORTIER Georges – Maire, M. CHAUVEL Régis, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert Mme OMNES Françoise, M. MORELLI Jean-Claude, Mme BABY Claudine, M. RAFEL Jean-Serge, M. VERDON Richard, Mme THIBAUT Christine, Mlle MORISSET Carole, Mme PALISSEAU Laetitia, M. PONLEVOY Cyrille, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, M. BEAUGÉ Henri, Mme DALAUDIER Nicole.

Absents excusés : Mme LE BRIS Joëlle (*pouvoir à Mme THIBAUT*), Mme DUFRAISSE (*pouvoir à Mme OMNES*), M. REUILLON Jean-Jacques (*pouvoir à M. RAFEL*), M. ROBINEAU Jean-Noël, Mme THOMASSIN Sylvie, Mme BERTHELOT Isabelle (*pouvoir à M. VERDON*), M. DEJUST Jean-François, M. OMONT Jean-Claude (*pouvoir à Mme DALAUDIER*)

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire de séance. M. Régis CHAUVEL est nommé secrétaire.

M. GAUTHIER est arrivé à 21 Heures.

Monsieur le Maire annonce qu'en questions diverses en fin de séance, il fera un point sur les sujets suivants :

- Les rythmes scolaires
- L'immeuble « le bœuf couronné »
- Autocast
- Les dispositions relatives à la représentation dans les Conseils communautaires.

POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 20/02/2013

Sans observation, le compte rendu de la séance du 20 février 2013 est adopté à l'unanimité

Le rapport de la commission TRAVAUX du 19 mars a été omis. Il sera rajouté au prochain conseil.

POINT II – COMPTES- RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① COMMISSION D'URBANISME du Mardi 12 mars 2013

DP = Déclaration Préalable

PC = Permis de construire

PD = Permis de démolir

N° ENREGISTREMENT	DATE DEPOT DOSSIER	NOM DU DEMANDEUR	PRENOM DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	SECTION PARCELLAIRE	Zone du PLU	Surf. de plancher	AVIS DE LA COMMISSION
PC 13 1 0005	18-févr-13	ROGER	SEBASTIEN	EXTENSION HABITATION	7 RUE DE LA HAUTE ROCHE	YD338	UHe	48	FAVORABLE
PC 13 1 0006	18-févr-13	MAHUTEAU	CHRISTOPHE	GARAGE 40 M ²	5 IMPASSE DE LA VARENNE	ZL966	UBs	40	FAVORABLE

PC 13 1 0007	19-févr-13	PINIER	JEAN CLAUDE	EXTENSION HABITATION	43 RUE DU CLOS FERRAND	ZL469	UB	23,68	DEFAVORABLE Pente toit et fenêtres
PC 13 1 0008	21-févr-13	GARNEAU	FABRICE	MAISON D'HABITATION	LOT 3 CLOS DE LA VASSELIERE	Lot 3	1AU	103,49	FAVORABLE
PC 13 1 0009	22-févr-13	CHAUMIN	EMMANUEL	MAISON D'HABITATION	RUE DE LA HAUTE ROCHE	YD232	UHe	163,63	DEFAVORABLE Art. UH 11
DP 13 1 0005	14-févr-13	BALARD	ISABELLE	MODIFICATION ET CREATION D'OUVERTURES	LE PETIT MOULIN	YD45, ZE1, 2,3,4,5,168, 171, 172, 173	A, Ne	0	FAVORABLE
DP 13 1 0006	22-févr-13	BLANC	FABRICE	CLOTURE	55 RUE DES CANAUX	ZH323	UBa	0	FAVORABLE
DP 13 1 0007	05-mars-13	LE NOURS	NICOLAS	MODIF OUVERT. P/REAMENAGEM. PIECES	278 LA SICARDIERE	ZP256	UH	0	FAVORABLE
N° ENREGIS TREM.	DATE DEPOT DEMAND.	PETITIONNAIRE		NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DU BIEN	SECTION PARCEL LAIRE	ZONA GE PLU	SURFA CE TERRA IN EN M²	AVIS DE LA COMMISSION
CU 13 1 b017	14-févr-13	DUBOIS	JEAN PHILIPPE	OPERATIONNEL	RUE DE LA CROIX DE BEAUCHENE	ZI127, 128, 132	UB	3926	DEFAVORABLE Accès inf. 4 m
CU 13 1 a018	13-févr-13	SCP REVERSAT	P/MARY JN	INFORMATIF	LA CHOLTRIE	ZH45, 46, 47, 839, 841	UH1, Ni	13294	INFORME
CU 13 1 a019	14-févr-13	DELPECH	P/MOREAU JACQUES	INFORMATIF	MONCARTIER	ZH266, 268, 269, 270, 271	1AUd, A	9843	INFORME
CU 13 1 a020	18-févr-13	NURET DESCLE	P/GAUVIN DAVID	INFORMATIF	35 BIS RUE DE LOCHES	AE430, AE431	UA	247	INFORME
CU 13 1 a021	19-févr-13	MODOT	P/COMMUNE DE BLERE	INFORMATIF	523 RUE DE GIMONT	YH284	UE	388	INFORME
CU 13 1 B022	21-févr-13	ROTTIER	FREDERIC	OPERATIONNEL	VALLEE DU PRE	ZD103	Ae	17170	DOSSIER A COMPLETER
CU 13 1 B023	26-févr-13	GIBERT	REMY	OPERATIONNEL		ZV831, ZV832	UH	1222	INFORME
CU 13 1 a024	19-févr-13	NURET DESCLE	P/ DELALANDE	INFORMATIF	LES AIGREMONS	ZI146	UB	244	INFORME
CU 13 1 a025	19-févr-13	NURET DESCLE	P/ DELALANDE	INFORMATIF	3 CHEMIN D'Espagne	AE487	UB	386	INFORME
CU 13 1 a026	21-févr-13	NURET DESCLE	P/ CTS BERTRAND	INFORMATIF	LA SICARDIERE	YM97	UH	943	INFORME
CU 13 1 a027	22-févr-13	ETUDE TURQUOIS	P/ CHEVRIS / CIRE	INFORMATIF	19 MAIL VICTOR HUGO	AE228	UA	106	INFORME
CU 13 1 a028	25-févr-13	NURET DESCLE p/	BRASSEUR DUCROS	INFORMATIF	45 RUE FONTAINE SAINT MARTIN	YD370	UA	1423	INFORME
CU 13 1 a029	28-févr-13	MODOT	P/ MOREAU LILIANE	INFORMATIF	116 RUE DES CANAUX	YD57	UBa	2150	INFORME
CU 13 1 a030	04-mars-13	ETUDE TURQUOIS	P/ SCI JOBARTHIM	INFORMATIF	2 RUE BELLE - 42 RUE DU PONT	AC457	Uai	199	INFORME
CU 13 1 a031	04-mars-13	BESNARD	JACKY	INFORMATIF	RUE DE GRATTE PAILLE	ZV306	N, UH	760	INFORME

*** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la Commission.

② CULTURE – JEUNESSE – FÊTES – TOURISME - ASSOCIATIONS

et

AFFAIRES SCOLAIRES et SPORTIVES

Le dépôt des demandes de subventions avait pour terme le 15 février 2013, cette date a été globalement respectée. Cette année 42 dossiers ont été soumis à l'examen du service comptabilité qui a établi un document de travail facilitant l'étude par les membres des 2 commissions « culture, jeunesse, fêtes, tourisme, Associations locales » et « affaires scolaires et sportives ».

Nos commissions se sont réunies

- **Le 13 mars 2013**

Présents : Mesdames BABY, BERTHELOT, DALAUDIER, DUFRAISSE, OMNES, PALISSEAU, THIBAUT
Messieurs RAFEL, REUILLON.

Excusés : Mesdames BAROU, LOISEAU.
Messieurs ROBINEAU, VERDON.

Elles ont procédé à l'examen de ces 42 dossiers reçus dont ceux relatifs aux associations sportives conformément aux critères établis en commission et adoptés en Conseil Municipal.

Rappel de ces critères :

Critère 1 - LICENCIÉS pour 50% du montant de la subvention accordée suivant 3 cas

- *Licenciés résidant Bléré*
- *Licenciés résidant la CCBVC*
- *Licenciés extérieurs*

établir une différence d'attribution des points entre les – de 16 ans et les autres dans l'objectif de favoriser l'enseignement de la discipline pratiquée.

- | | |
|--|------------------|
| • <i>Licenciés résidant Bléré – de 16 ans</i> | <i>8 points</i> |
| • <i>Licenciés résidant Bléré + de 16 ans</i> | <i>4 points</i> |
| • <i>Licenciés résidant la CCBVC – de 16 ans</i> | <i>3 points</i> |
| • <i>Licenciés résidant la CCBVC + de 16 ans</i> | <i>1,5 point</i> |
| • <i>Licenciés extérieurs – de 16 ans</i> | <i>1 point</i> |
| • <i>Licenciés extérieurs + de 16 ans</i> | <i>0,5 point</i> |

Critère 2 – CHARGES pour 30% du montant de la subvention accordée

Critère 3 – APPRECIATION DE LA COMMISSION pour 20% du montant de la subvention accordée

Cette variable souhaitée par les membres de la commission souhaite réserver une part de 5% dans le cadre d'une variation jeunes dans le but d'encourager l'accueil des jeunes à découvrir et pratiquer une activité sportive.

Les autres éléments d'appréciation portent sur :

- *les fonds propres*
- *les efforts particuliers (animations)*
- *dépenses exceptionnelles*
- *formation de l'encadrement*
- *résultats sportifs*
- *niveaux d'évolution*

10 associations sportives avaient déposé un dossier. Le Badminton et gym-marche nous ont informé qu'ils n'avaient pas souhaité présenter de demande cette année.

En préambule les membres se sont fixés pour règles de ne pas doter l'ensemble des établissements professionnels tel les MFR, CFA, AFORPROBA,..... déjà financés pour la plupart par les taxes d'apprentissage.

Trois dossiers importants ont attiré l'attention des membres :

1. Le dossier présenté par « l'école de musique intercommunale Ch. Pommard » dont l'équilibre financier reste incertain puisqu'un déficit prévisionnel de 8000,00 € est annoncé.
Les financements publics représentent pour l'exercice écoulé 71 311,00 € dont il faut retirer les interventions scolaires pour 4 200,00 €. Les subventions des collectivités de notre communauté de communes représentent donc 67 111,00 €.
Bléré pour sa part contribue à hauteur de 41 000,00 €, 79 adhérents résident à Bléré sur un total de 214 adhérents.
Un rapide ratio établi que Bléré contribue à hauteur de : $41\,000,00\ \text{€} / 71\ \text{adhérents} = 577,46\ \text{€}$ par adhérent. Les éléments du dossier ne nous a pas permis de connaître le détail des autres subventions mais si chaque collectivité abondait à sa juste contribution au prorata du nombre d'adhérents, la part subventionnée par adhérent serait pour 2013 suivant le prévisionnel fourni de : $75\,000,00\ \text{€} / 214\ \text{adhérents} = 350,46\ \text{€}$ par adhérent, la part de Bléré devrait dans ce cas être de 27 700,00 €.
La commission sollicitera une rencontre avec les membres du bureau de l'école. Dans l'attente la commission propose de reconduire la subvention 2012 et se réserve la possibilité d'un ajustement éventuel en cour d'année..
2. La demande de subvention du Centre socioculturel était incomplète, la tenue de l'assemblée générale devant se tenir fin avril, l'ensemble des éléments financiers, rapports divers ne peuvent donc être fournis avant cette date. Dans l'attente de la communication d'un dossier complet, la commission propose de reporter sa décision à l'examen du dossier définitif et de reconduire dans un premier temps
 - la subvention de fonctionnement 2012 de l'ensemble de la structure pour 50500,00€
 - la subvention de fonctionnement pour l'animation jeunesse de 3000,00€
 - et d'accorder une subvention de fonctionnement pour la bibliothèque adulte et la bibliothèque-ludothèque de 5300,00 €. En effet afin de répondre aux critères qui lient la commune de Bléré et le conseil général dans le cadre de la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique, que la bibliothèque soit de gestion municipale ou associée comme l'est celle de Bléré, une dotation minimum de 1,00 € : habitant est demandée. En dessous de cette somme la bibliothèque est considérée comme un simple relais et perd le bénéfice de tous prêts et aides si le montant est inférieur à 0,50 € / habitant.
3. Les membres de la commission, après examen de la demande des amis résidents de l'EHPAD, souhaitent que le CCAS prenne en compte ce dossier.

Vous trouverez joint le tableau des subventions proposées à l'avis du conseil municipal par les membres des deux commissions

		2008	2009	2010	2011	2012	2013
	suite à réception d'un dossier						
1	Société Protectrice des Animaux	250	250	250	250	250	250
2	AFM						0
3	comité d'aide aux détenus						0
4	Restos du cœur	0	0	0	0	0	0
5	CFA de Joué les Tours		0	0	0	0	0
6	Prévention routière	150	150	150	150	150	150
7	MFR d'Azay le Rideau						0
8	concours natio résistance et déportation		0	0	0	0	0
9	asso centre hospitalier Château Renault						0
10	SEGPA collège Choiseul		0	200	0	100	0
11	MFR de Sorigny				0		0
12	MFR Chauvigny (86)						0
13	AFSEP						0
14	MFR du Lochois	0	0	0	0	0	0
15	Coopérative scolaire + USEP	1350	1350	2000	2500	2500	2500
16	MRF la Croix en Tne						0
17	Tennis - BVC			5300	5300	7202	7500
18	Autour de l'Orgue	0	500	1000	600	800	800
19	Amicale Personnel Communal	3900	4000	4100	4200	4300	4300

20	ADMR		0	0	250	300	300
21	Véloclub Blérois	2000	2100	2300	2400	2017	1500
22	jumelage Bléré - Garrel	410	420	430	450	670	480
23	Coup de Pouce	2100	2300	3000	3300	3500	3500
24	ASG l'alerte (St Georges/cher)						0
25	Veuves civiles / FAVEC	0	150	150	200	200	200
26	EHPAD service animation		0	400	0		
27	Coopérative école maternelle				750	1000	1000
28	Ecole de musique Ch. Pommard	35 500	37000	38000	40000	41000	41000
29	Judo - BVC			5650	5650	6154	5000
30	Tennis de table - BVC			3300	3300	2827	2200
31	association des Parents d'élèves		200	0	500	250	250
32	LACIM -jumelage Bléré - GUILY - Teskawt	200	200	0	210	210	200
33	Volley - BVC			0	550	508	550
34	Gymnastique - BVC			8600	8600	7886	8800
35	Pétanque BVC				500	407	750
36	Nautisme-aviron - BVC			1750	2000	1431	700
37	orchestre d'Harmonie	2 800	3000	3100	3200	3300	3300
37	orchestre concours et/ou Wallerfangen	0	1000	0	800	0	0
38	Hand ball - BVC			16500	18000	18244	18500
39	Centre Socioculturel - MJC	46 000	47500	61000	63000	50500	50500
39	animation été	2 000	2250	dont 2500	dont 2750	3000	3000
39	bibliothèque / ludothèque	2 000	2250	dont 2500	dont 2750	3000	5300
39	centre de loisirs - ALSH	5 000	6500	dont 7000	dont 7500	29945	0
40	Foot ball - BVC			10900	11000	11155	11000
41	asso mémorial AFN						0
42	AFTADEL	200	200	0	200	200	200
total		162 693	178 350	172 145	183 340	204 646	173 850

* En l'absence de Monsieur REUILLON - Président de la Commission, Monsieur RAFEL commente le compte rendu.

* A propos de la subvention de l'école de musique : Madame DALAUDIER dit qu'il est inadmissible que les élèves de l'école de musique (hors Bléré) ne soient pas subventionnés par leur commune d'appartenance. Elle donne l'exemple de Bléré et La Croix en Touraine. L'école de Musique reçoit 519 € pour un enfant de Bléré et seulement 65 € pour un enfant de La Croix en Touraine. Elle souhaiterait que la Compétence « Ecole de Musique » soit reprise par la CCBVC afin d'harmoniser les participations de chaque commune.

* Le Maire est d'accord, cependant il dit que, si Bléré ne fait pas d'effort financier, l'école de Musique ne pourrait plus fonctionner et serait obligée de s'arrêter.

* Un débat sur ce sujet a eu lieu ; ce qui a donné l'occasion à un vif échange d'opinions. Madame BAROU informe Madame DALAUDIER des démarches entreprises par Monsieur PAPINEAU. Celui-ci a pris contact avec les différentes écoles de Musique des Communes de la CCBVC et procède à une analyse pour voir ce qu'il est possible de faire.

* Madame BAROU précise que les Communes de la CCBVC ne sont pas très enthousiastes à doter la CCBVC de la compétence « Musique ».

* Monsieur le Maire précise que la Présidente de l'école de Musique a également rencontré les Maires des différentes communes et que pour le moment, aucun n'a vraiment réagi positivement.

Il a été convenu, à l'unanimité des membres présents, que le Maire fasse un courrier à la présidente de la CCBVC pour la saisir officiellement de ce problème.

*** Le compte rendu est adopté à l'unanimité avec ses commentaires.

③ CULTURE – JEUNESSE – FÊTES – TOURISME - ASSOCIATIONS

Compte rendu de la réunion du 18 mars 2013

L'ordre du jour : réunion de travail autour de la programmation de la saison 2013

Le programme tel que défini lors du précédent PV de commission est en cour de finalisation pour aboutir dans le courant d'avril à la réalisation du livret qui sera distribué dans chaque boîte aux lettres.

La commission a également examiné les propositions faites pour le feu d'artifice 2013 et retient celle de la société SEDI qui reste à budget constant depuis 2009

Pour mémoire, la trame des soirées proposées :

- 1^{er} juin lancement de la saison culturelle « vivez l'été à Bléré » suivi d'un concert à l'église en partenariat avec l'association autour de l'orgue
- 15 juin manifestation organisée par l'OT autour du vin, de la vigne.....au château de Fontenay
- 22 juin fête de la musique par la CCBVC en partenariat avec l'école de musique, le centre Socio-culturel
- 29 juin soirée country
- 30 juin la Loire à vélo avec pique-nique, guinguette / bal. Ces 2 manifestations se dérouleront au bord du cher
- 5 juillet soirée jazz
- 13 juillet bal
- 14 juillet feu d'artifice
- 19 ou 20 juillet théâtre de l'Ante autour de Jules Verne, un tour du monde revisité en quatre-vingt minutes
- 27 juillet soirée flamenco
- 4 août journée des peintres organisée par l'OT
- 10 août cinéma à la Gâtine
- 17 août cinéma à la Gâtine
- 24 août cinéma à la Gâtine
- 31 août soirée année 60 / 80 sur la place de la Libération
- 7 septembre soirée œnologie
- 14 septembre forum et après midi Kids
- 21 et 22 septembre 10 anniversaire de jours de fêtes – CCBVC

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

POINT III - AFFAIRES FINANCIERES :

POINTS FINANCIERS – Commission de finances du 18 mars 2013

La commission de finances s'est réunie pour examiner les points financiers qui sont à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Les observations, commentaires et propositions de la commission sont mentionnés dans les développements ci-dessous.

A/ COMPTE DE GESTION 2012 : COMMUNE / SERVICE EAU / SERVICE ASSAINISSEMENT

Les résultats d'exécution du trésorier sont identiques à ceux des comptes administratifs. La commission de finances a pris acte de cette information.

→ Approbation de chaque compte de gestion, à l'unanimité.

B/ PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2013 - COMMUNE / SERVICE EAU / SERVICE ASSAINISSEMENT (documents joints en annexe)

Le budget de la **Commune** s'équilibre à **7 737 545 €** selon la répartition suivante :

- section de fonctionnement :	4 992 833 €
- section d'investissement :	2 744 712 €

Monsieur le Maire présente le budget à la commission de finances. Conformément aux orientations annoncées, la fiscalité ne va pas augmenter, les investissements sont réduits et le recours à l'emprunt est au minimum.

Commentaires sur les dépenses en énergie (électricité, gaz, carburant) : l'augmentation s'explique par un hiver rigoureux et une hausse importante des tarifs. Concernant le carburant, en plus de l'augmentation des prix, nous avons payé plus de factures sur l'exercice 2012 (décalage de fin d'année) mais notre consommation est stable.

Primes d'assurance (articles 616 et 6455) : même constat. Nous subissons une forte hausse des taux, avec plus de bâtiments assurés et une prime calculée en fonction du « passif » pour l'assurance statutaire.

Prélèvement loi SRU : la commune est soumise au prélèvement institué par la loi Solidarité Renouvellement Urbain. Nous comptons 5 000 habitants, nous sommes intégrés à l'unité urbaine de Tours et notre quota imposé de logements sociaux n'est pas atteint. Toutefois, Monsieur le Maire informe les membres de la commission qu'il a déposé un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet pour contester le comptage des logements.

Pas de commentaires particuliers sur les recettes : elles tiennent compte des tarifs 2013 votés par le Conseil et des évolutions réglementaires (pour les dotations / compensations de l'Etat).

Investissement / toiture du centre culturel : l'architecte va proposer une solution moins onéreuse mais toute aussi durable pour consolider la toiture du bâtiment. En effet, ces travaux s'inscrivent dans une réflexion sur le devenir du centre culturel, d'où la volonté, aujourd'hui, de ne pas engager des investissements trop importants.

→ **Les membres de la commission n'ont pas d'autres observations et valident le projet de budget de la Commune.**

Le Maire présente le Budget dans sa globalité en rappelant qu'il respecte les objectifs qu'il avait tracés lors des orientations budgétaire à savoir :

- Pas d'augmentation de la fiscalité.
- Pas de recours à l'emprunt pour financer l'investissement pour continuer à faire diminuer la dette. Il rappelle que cette attitude est liée à la situation de la conjoncture économique qui s'installe durablement et à l'annonce des baisses des dotations de l'Etat pour les années futures, qui représentent 24% en moyenne des recettes de fonctionnement.

La prudence est de mise...

Le Maire commente les dépenses (fait remarquer que les charges de la dette diminuent et que le désendettement se poursuivra en 2014) et les recettes de fonctionnement. Il détaille le programme d'investissement.

Cette présentation ne donne pas lieu à des commentaires.

Il invite ensuite les membres du Conseil à se prononcer.

***** Le budget est voté à l'unanimité des suffrages exprimés. Trois abstentions : Monsieur BEAUGÉ, Madame DALAUDIER + pouvoir de Monsieur OMONT. .../...**

Le budget du **service eau** s'équilibre à **766 846 €** selon la répartition suivante :

- section de fonctionnement :	383 181 €
- section d'investissement :	383 665 €

Les actions prévues dans le contrat territorial de l'Herpenty continuent ; c'est la seule dépense « réelle » du budget eau, hors emprunts et amortissements.

→ **Les membres de la commission valident le projet de budget du service eau.**

Le Maire apporte quelques commentaires sur ce budget et rappelle qu'aucun recours à l'emprunt n'est envisagé. Il dit que les marges de manœuvre en fonctionnement sont très bonnes et l'autofinancement permet de financer les investissements.

Il invite ensuite les membres du Conseil à se prononcer.

***** Le budget est voté à l'unanimité des suffrages exprimés. Trois abstentions : Monsieur BEAUGÉ, Madame DALAUDIER + pouvoir de Monsieur OMONT.**

Le budget du **service assainissement** s'équilibre à **1 268 795 €** selon la répartition suivante :

- section de fonctionnement :	577 410 €
- section d'investissement :	691 385 €

Article 6062 : forte augmentation des crédits liée au fait que VEOLIA a facturé tous les produits de traitement consommés en 2012 début 2013.

Article 61558 : de plus en plus de réparations sur les postes de refoulement ou la station, avec changement de « grosses » pièces.

→ **Les membres de la commission valident le projet de budget du service assainissement.**

NB : investissement / le Haut Village : Monsieur le Maire n'avait pas inscrit cette opération au budget, malgré l'annonce faite lors des orientations budgétaires, à cause du coût élevé et des négociations difficiles avec certains riverains. Cependant, après réflexion, et compte tenu des questions posées en commission de finances, cette opération a été inscrite au budget 2013. Les chiffres annoncés ci-dessus tiennent compte de cette modification.

Le Maire apporte quelques commentaires sur ce budget. Il dit que les marges de manœuvre en fonctionnement sont très bonnes et l'autofinancement permet de financer les investissements. Il donne des précisions sur le projet d'assainissement du HAUT VILLAGE et dit qu'après l'étude, une consultation sera organisée car les raccordements risquent de coûter cher et que les gens concernés seront informés et donneront leur avis.

Il invite ensuite les membres du Conseil à se prononcer.

***** Le budget est voté à l'unanimité des suffrages exprimés. Trois abstentions : Monsieur BEAUGÉ, Madame DALAUDIER + pouvoir de Monsieur OMONT.**

C/ IMPOTS LOCAUX / VOTE DES TAUX 2013

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels ; la situation sera la suivante :

Taxe d'habitation :	5 302 000 € x 14,80 % =	784 696 €
Taxe sur le foncier bâti :	4 457 000 € x 16,57 % =	738 525 €
Taxe sur le foncier non bâti :	124 200 € x 53,86 % =	66 894 €

Soit un produit total de : **1 590 115 €**

→ **Les membres de la commission approuvent cette proposition.**

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

D/ FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT / CONTRIBUTION 2013

Ce dispositif, géré directement par le Conseil Général depuis le 1^{er} janvier 2010, permet l'accès et le maintien dans un logement des personnes en difficultés financières. La contribution demandée aux communes, soit 0,25 € / habitant, n'a pas augmentée depuis 2002. Pour information, en 2012, 8 administrés ont bénéficié du FSL pour un montant de 2 766 €.

En prenant comme référence la population légale 2010 en vigueur au 1^{er} janvier 2013, la contribution 2013 serait de 0,25 € x 5 312 habitants = **1 328 €**

→ **Les membres de la commission approuvent cette proposition.**
Le Conseil Municipal devra se prononcer.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

AUTRES POINTS HORS COMMISSION DE FINANCES

E/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS **– ANNEE 2013**

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le montant des subventions à verser aux associations pour l'année 2013 en fonction des propositions des commissions « culture » et « affaires scolaires »

ASSOCIATION	Subvention 2013 en €
SPA	250
Prévention Routière Comité d'Indre-et-Loire	150
Veuves civiles	200
Tennis Bléré Val de Cher	7 500
Autour de l'orgue	800
Coopérative + USEP école Balzac	2 500

Coup de Pouce	3 500
ADMR	300
Vélo Club Blérois	1 500
Ecole de Musique	41 000
Bléré volley ball	550
Tennis de table Bléré Val de Cher	2 200
Coopérative école maternelle	1 000
Aviron Bléré Val de Cher	700
Amicale du Personnel Communal	4 300
Session de Gymnastique Artistique Bléré Val de Cher	8 800
Bléré Val de Cher judo	5 000
Bléré Val de Cher handball	18 500
LACIM	200
Comité de jumelage BLERE-GARREL	480
Football Club Bléré Val de Cher	11 000
Pétanque Bléré Val de Cher	750
Orchestre d'harmonie de Bléré	3 300
AFTADEL	200
APE écoles publiques	250
Centre socio-culturel	58 800
	173 730

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que lorsque la subvention attribuée à une association dépasse 23 000 €, la commune doit signer une convention avec cette association (loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations). Cette convention précise notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention. Le Conseil devra donc autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les associations concernées, à savoir le centre socio-culturel et l'école de musique.

***** Les subventions sont votées à l'unanimité des suffrages exprimés. Deux abstentions (Madame LOISEAU et Monsieur RAFEL pour le pouvoir de Monsieur REUILLON uniquement.) Ceux-ci n'ont part pris au vote étant président d'associations.**

F/ - TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 1er JANVIER 2013

Le Conseil Municipal devra délibérer sur le tableau des effectifs, notamment sur les postes budgétaires. Ce document est une annexe obligatoire du budget de la Commune.

ETAT DU PERSONNEL

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2013

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS			OBSERVATIONS
			POURVUS	VACANTS	dont temps non complet	
SECTEUR ADMINISTRATIF						
attaché principal	A	1	1	0		
rédacteur principal	B	0	0	0		
rédacteur	B	2	2	0		
adjoint administratif principal 1 classe	C	3	2	1		
adjoint administratif principal 2 classe	C	2	0	2		
adjoint administratif 1 classe	C	1	1	0		
adjoint administratif 2 classe	C	3	2	1		
TOTAL		12	8			
SECTEUR TECHNIQUE						
technicien principal 1 classe	B	1	1	0		
agent maitrise principal	C	1	1	0		
adjoint technique principal 1 classe	C	0	0	0		
adjoint technique principal 2 classe	C	3	3	0		
adjoint technique 1 classe	C	4	0	4		2 avanc grade courant 2013
adjoint technique 2 classe	C	25	21	4	2	
TOTAL		34	26			
SECTEUR SOCIAL						
atsem 1 classe	C	1	1	0		
TOTAL		1	1			
SECTEUR POLICE						
brigadier chef principal	C	1	0	1		avanc grade prévu en 2013
brigadier	C	1	1	0		
gardien	C	1	1	0		
TOTAL		3	2			

*** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**POINT IV - COMMUNAUTE DE COMMUNES : EXTENSION DU PERIMETRE AU 1.01.2014
A LA COMMUNE de CERE LA RONDE**

Par courrier en date du 11 février 2013, Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire a transmis à la C.C.B.V.C. la délibération de la Commune de Céré-la-Ronde demandant son rattachement à la C.C.B.V.C.

Le Conseil Communautaire a délibéré le 21 février 2013 pour accepter cette demande de rattachement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter cette modification statutaire de la Communauté de Communes. Copie délibération ci-dessous. .../...

Objet : avis sur la modification des statuts de la CCBVC pour intégration dans le périmètre de la CCBVC, de la Commune de Céré la Ronde

Le conseil municipal,

-VU les dispositions de l'article L. 5211-18 Code général des collectivités territoriales qui prévoient que chacune des communes membres d'un EPCI dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification des statuts votée par le conseil communautaire.

-VU la délibération du Conseil communautaire de la CCBVC en date du 21 février 2013 approuvant la modification des statuts en son article 1 relatif au périmètre de la Communauté de Communes afin d'intégrer la Commune de Céré la Ronde.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

-ACCEPTE l'intégration dans le périmètre de la CCBVC de LA Commune de Céré la Ronde au 1^{er} Janvier 2014.

- APPROUVE, à l'unanimité, la modification des statuts de la communauté ci annexé à la présente délibération.

-DIT que cette délibération sera transmise à Madame la Présidente de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT V. INDEMNITE DE SURVEILLANCE A LA CANTINE SCOLAIRE POUR LES ENSEIGNANTS

Plusieurs enseignants de l'école élémentaire se sont proposés pour assurer de la surveillance au restaurant scolaire.

Le Maire a accepté cette proposition. C'est pourquoi il est nécessaire de voter le montant de l'indemnité allouée aux enseignants, en contrepartie des heures supplémentaires effectuées.

Ces dispositions sont réglées par le Décret du 12.11.1982. Le taux horaire maximum de l'indemnité de surveillance pour les professeurs des écoles de classe normale est de 11.66 € de l'heure.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce montant.

OBJET : indemnité de surveillance de cantine

Le Maire expose la nouvelle organisation du temps de restauration scolaire et qu'il a souhaité l'implication des professeurs des écoles publiques dans le temps de restauration scolaire à raison de deux professeurs sur chaque pause méridienne. Il propose au conseil municipal d'instaurer une indemnité de surveillance de cantine pour les enseignants des écoles qui participeraient au temps du repas. Son montant est fixé chaque année par l'Etat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les décrets 66-787 et 82-979 ainsi que l'arrêté interministériel du 11 janvier 1985,

- Décide d'attribuer aux enseignants participant, à la demande de la commune, à la surveillance de la cantine une indemnité au taux horaire maximum, soit pour un professeur des écoles de classe normale :11.66 Euros par heure

- DIT que le taux de cette indemnité suivra les majorations de traitement des fonctionnaires ou la modification de l'échelle indiciaire des instituteurs et des professeurs des écoles.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune

Le Maire remercie les enseignants de cette participation.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

.../...

POINT VI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Comité de quartier :

A la question sur les responsabilités des comités de quartier, Madame GOUGUET apporte les réponses souhaitées par les présidents de ces comités. Elle donne lecture de la réponse qu'a donnée l'association des Maires et il est convenu qu'un courrier sera fait à chaque Président de comité de quartier pour les informer.

Syndicat du Cher Canalisé

Madame BAROU donne le compte rendu du conseil syndical. Le Budget a été voté. Elle dit que la réparation du barrage va être entreprise avec l'aide de la fondation du patrimoine et une souscription public.

Monsieur BEAUGÉ demande la possibilité de transmettre le compte rendu à l'ensemble des conseillers par Mail. Madame BAROU dit qu'elle le fera dès qu'elle sera en sa possession.

Les rythmes scolaires

Le Maire informe le Conseil Municipal des différentes étapes de la réflexion. Il donne compte rendu des décisions des conseils d'écoles Élémentaire et Maternelle associant les associations de parents d'élèves.

En conséquence, il décide de reporter la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 et dit qu'un courrier a été envoyé au directeur académique d'Indre et Loire.

Bœuf Couronné

Le Maire informe le Conseil Municipal que La ville est propriétaire de l'immeuble ancien « Bœuf couronné ».

Il dit que l'immeuble est resté en déshérence depuis la mise en liquidation de la SCI HUYA et que, de ce fait, il a subi de nombreuses dégradations, pillages, squats....

La Commune a relogé les personnes âgées qui y vivaient et celles qui l'ont souhaité. Il ne resterait plus que deux occupants sans titre.

Normalement, ils devraient quitter les lieux.

Le Maire dit qu'un arrêté de péril sera pris afin que personne ne puisse pénétrer dans le bâtiment à cause des dangers. Tous les fluides devraient être coupés mardi 2 avril 2013.

A suivre

Auto Cast

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier. Il informe le Conseil Municipal que plusieurs visites ont eu lieu sur place, notamment avec Monsieur CARATY, architecte.

Celui-ci va donner son avis sur l'état de ce patrimoine. Le Maire précise que le grand bâtiment « l'usine à four » serait à démolir vu son état de vétusté. Nombreux pillages, dégradations, vandalismes ont eu lieu depuis l'abandon du site. En ce qui concerne la pollution du Site (sol), elle est sans doute peu importante, en raison des chapes de béton, environ 60 cm sur la bonne partie de l'emprise.

Il informe également de l'intérêt que porterait la Communauté de Communes sur l'immeuble « ex Lescuyer » et le bâtiment le joignant dit « l'ancienne usine ». Une estimation des domaines a été faite. Une visite avec les membres de l'exécutif de la CCBVC est programmée le jeudi 28 mars, le Maire souhaite avoir l'aval du Conseil Municipal pour entamer les négociations.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Une visite est également prévue avec les Elus de Bléré le samedi 6 avril à 11H.

Nouvelle composition des EPCI

Monsieur le Maire donne des informations sur la loi concernant les nouvelles règles de composition des EPCI. Pour la CCBVC, le nombre et la désignation des conseillers communautaires va changer. Ils seront issus directement du suffrage municipal avec une représentation à la proportionnelle au plus fort reste. Les petites Communes auront au moins un représentant.

A suivre

Avenir du Centre Socio Culturel

Le Maire souhaiterait aborder cette question, vu l'évolution de cette structure. Il dit qu'il organisera une commission générale pour ce sujet.

POUR INFORMATION : arrêtés et décisions du Maire pris dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le Conseil Municipal

Décision 3/2013 du 12 mars 2013 : signature du marché pour les travaux de l'avenue du 11 Novembre

Lot 1 : terrassements – voirie	VERNAT TP 37240 LIGUEIL	196 196,75 € HT
Lot 2 : éclairage public	EIFFAGE ENERGIE 37304 JOUE LES TOURS	42 630,00 € HT
Lot 3 : espaces verts	GIRAUD PAYSAGISTE 37250 VEIGNE	24 800,00 € HT
Soit un total de		263 626,75 € HT

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 17 Avril 2013.

Fin du Conseil Municipal : 0 H